

Rapport de la commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Florian Abbet (LV) - Une salle du Conseil à la hauteur des défis de notre Commune.

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'examiner l'objet cité en titre s'est réunie le lundi 2 octobre 2023, à 19h30 en salle 2 de la Maison de commune. Elle était composée de:

Mesdames, Sophie Blank Barbozat (PLR)
Bernadette Menétrey (PLR), présidente-rapporteur
Messieurs, Florian Abbet (LV)
Roberto Carbonell (LV)
Pierre-Yves Charpillon (LCIVL)
André Gruaz (PSDG)
Gabriel Ranzato (UDC)

La commission s'est réunie pour discussion et délibération. Nous remercions Madame la Syndique Sandra Pasquier pour sa présence. Vu qu'il s'agit d'une prise en considération du postulat, elle n'est pas accompagnée d'un Chef de service.

Préambule et présentation du postulat

Le postulant se réfère à la communication municipale No 19/2023 par laquelle l'autorité exécutive de notre commune relève qu'un préavis pour des travaux de rénovation de la salle du Conseil communal de la Maison Hugonin devrait être soumis au Conseil communal dans un avenir relativement proche.

Dans ladite communication, la Municipalité précise que le remplacement du mobilier et des infrastructures de la salle du Conseil communal sont inscrits au plan des investissements 2023 pour un montant de CHF 150'000.00.

M. Florian Abbet estime que c'est le bon moment d'intervenir, vu que des travaux futurs sont prévus.

Présentation par la Municipalité des travaux envisagés

Madame la Syndique confirme qu'un préavis sera déposé au Conseil communal (réf. Communication N° 19/2023) qui prévoit une rénovation complète du bâtiment, incluant la salle du Conseil communal. Aucune autre information détaillée sur le projet ne nous est communiquée séance-tenante.

Les questions suivantes sont posées à la Municipalité :

➤ **possibilité d'accès à la salle du Conseil communal pour les personnes à mobilité réduite ?**

Madame la Syndique nous confirme qu'il existe un moyen « matériel » qui permet – après mise en place sur la montée des escaliers – d'acheminer des fauteuils roulants à la salle du Conseil communal. Elle relève que cette mise en place est chronophage et ne peut pas être installée à la dernière minute.

➤ **serait-il envisageable qu'une autre salle communale puisse être mise à disposition pour la tenue des séances du Conseil communal ?**

Madame la Syndique nous informe que les salles communales (par exemple celle des Remparts) sont déjà fortement sollicitées.

➤ **est-ce que la salle du Conseil communal de la Maison Hugonin est utilisée pour d'autres séances ?**

Madame la Syndique nous répond que la salle du Conseil communal est utilisée par l'ASR, les années où la Présidence est attribuée à La Tour-de-Peilz. D'autres séances s'y tiennent également, comme par exemple celles du SIGE. Madame la Syndique souligne que la localisation centrale de ladite salle sur la Riviera est un atout.

Discussion

La discussion est ouverte, les commissaires échangent sur le postulat de M. Florian Abbet, et relèvent les points suivants :

Liste des points	Critères
Support visuel ✓ Un support visuel projeté permet aux Conseiller(ère)s communaux de voter en toute connaissance de cause sur les objets présentés à l'ordre du jour. ✓ Toutefois, la commission relève une inquiétude quant à l'installation d'un support visuel dans la salle du Conseil communal (Maison Hugonin), ceci en raison du positionnement actuel des chaises des Conseiller(ère)s dans cette salle. Ces dernier(ère)s pourraient ne pas percevoir l'entier des documents projetés.	Indispensable
Espace de travail ✓ Un espace de travail qui permet aux Conseiller(ère)s communaux une prise de notes facilitée (tables de travail/chaises avec tablette écriteire, etc.).	Indispensable
Accès aux personnes à mobilité réduite ✓ Tout citoyen doit avoir accès à la salle du Conseil communal pour siéger ou assister aux séances.	Indispensable
Voies d'évacuation d'urgence ✓ S'assurer que les voies d'évacuation d'urgence correspondent aux normes actuelles.	Indispensable
Capacité de la salle du Conseil communal ✓ Réfléchir à la taille de la salle du Conseil communal par rapport au nombre de Conseiller(ère)s communaux, de la Municipalité et du public (env. 100 personnes). L'espace actuel est-il suffisant ?	Souhaitable
Autres salles communales ✓ Etudier des alternatives à la présente salle du Conseil communal pour tenir les 8 à 10 séances par année (Aula du Collège Courbet, salle des Remparts, etc.).	Souhaitable

Vote

La prise en considération du postulat est acceptée à l'unanimité.

Conclusions

Au vue de ce qui précède, la commission estime que la salle du Conseil communal n'est plus adaptée aux besoins actuels.

En conclusion, c'est donc à l'unanimité que la commission chargée d'examiner la prise en charge du postulat de Monsieur Florian Abbet (LV) – « Une salle du Conseil à la hauteur des défis de notre Commune », vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'accepter la prise en considération de celui-ci, et son renvoi à la Municipalité.

La Tour-de-Peilz, le 5 octobre 2023

Au nom de la Commission,
Bernadette Menétrey, Présidente-rapporteur

Une salle du conseil à la hauteur des défis de notre commune

En tant que symbole de notre démocratie, la salle du Conseil communal est un lieu important où les idées s'échangent et des choix sont entérinés. Les conditions matérielles propices à la tenue des débats se doivent d'être à jour afin de garantir la tenue de séance efficace et fluide. De cette manière, les décisions se prennent de manière éclairée et permettent de répondre aux enjeux de notre commune de La Tour-de-Peilz.

Selon la réponse municipale n° 19/2023, un préavis pour des travaux de rénovation de notre salle du conseil de la Maison Hugonin devrait être soumis au conseil communal dans un avenir relativement proche. Avant de lancer de tel des rénovations, il semble important de définir les besoins de notre conseil pour les prochaines années. Certains manques de notre lieu de délibération actuel sont problématiques :

Absence de support visuel :

Les modifications de l'ordre du jour et autres amendements sont soumis oralement, sans visualisation pour l'assemblée. L'expérience nous a prouvé qu'en cas d'amendement successif ou pointu, cela amène rapidement une confusion et une incertitude sur la teneur des votes. Il semble souhaitable que tous les objets soumis au vote puissent être clairement présentés aux conseillères et conseillers.

Espace de travail personnel inexistant :

Dans la configuration actuelle, les conseillers ne disposent d'aucune surface de travail permettant, par exemple, la prise de notes ou l'adaptation rapide d'une intervention, que ce soit sous forme manuscrite ou sur un ordinateur. Les conseillers sont contraints de prendre quelques notes sur leurs genoux et la qualité des débats ne peut que s'en trouver affecté. Il est à noter que les représentants de la presse et nos municipaux sont heureusement mieux lotis sur ce point.

Accès pour les personnes à mobilité réduite problématique :

L'accès à la salle pour les personnes à mobilité réduite est difficile, voire impossible, que ce soit pour le public ou un membre du conseil. Même si, légalement, les exigences de la nouvelle l'ordonnance fédérale sur l'égalité des chances pour les personnes handicapées (OHand) ne s'appliquerait pas à un cas de rénovation, la pérennisation de la situation actuelle n'est pas souhaitable.

Aux vues de tous ces constats, j'invite la municipalité à redéfinir les exigences d'une salle du conseil digne des débats qui animent notre commune. Merci également d'inclure dans ces réflexions l'éventualité d'utiliser un autre lieu que la salle actuelle. Les séances de notre conseil qui se sont déroulées à la salle des Remparts prouvent que d'autres espaces peuvent être parfaitement propices à la tenue de nos séances du conseil.

À travers ce postulat, je demande donc à la Municipalité d'effectuer une étude sur les points cités ci-dessus et de partager les conclusions de cette étude au plus tard en même temps que le préavis lié aux travaux de votre salle du conseil. Pour conclure, je demande le renvoi de ce postulat à une commission ad hoc.



Florian Abbet,
Conseiller communal Les Vert·e·s